

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: 5517 700 Fax: 5517844

Website: [www. Africa-union.org](http://www.Africa-union.org)

CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE

Quinzième session ordinaire

25 – 27 juillet 2010

Kampala (Ouganda)

Assembly/AU/17 (XV)Add.7

Original : Anglais

INTEGRATION DE L'ORGANISATION REGIONALE AFRICAINE DE NORMALISATION (ORAN) DANS LES STRUCTURES DE L'UNION AFRICAINE

(Point proposé par la République du Kenya)

INTEGRATION DE L'ORGANISATION REGIONALE AFRICAINE DE NORMALISATION (ORAN) DANS LES STRUCTURES DE L'UNION AFRICAINE

I. INTRODUCTION

1. L'Organisation régionale africaine de Normalisation (ORAN) a été créée en 1977 sous les auspices de l'OUA et de la CEA avec l'unique objectif de promouvoir la normalisation des échanges dans le continent. Depuis lors, le scénario mondial du commerce et les paramètres du développement durable ont considérablement changé, ce qui a fait que la part de l'économie africaine au niveau mondial est devenue insignifiante et que les objectifs sociaux de l'Afrique ne peuvent pas être atteints. Point n'est besoin d'insister sur l'effet stimulant de l'utilité des normes (normatives et physiques) dans les domaines de l'infrastructure, de l'agriculture, de la réorientation des économies, du transfert de connaissances et des technologies, de la gouvernance et de l'ordre social, ainsi que de la gestion des processus et des systèmes. L'Afrique est un acteur du commerce mondial car elle représente un marché de plus de 950 millions de personnes mais ne contribue que pour 1,8 % dans ce commerce mondial. Le commerce mondial fait référence aux normes et aux mesures. Tous les systèmes d'évaluation de la conformité (essai, certification, inspection, accréditation et compétences du personnel) à travers le globe sont basés sur des normes et des mesures. D'autre part, des tentatives visant à industrialiser l'Afrique échoueront toujours à cause du manque de critères et de systèmes viables de normalisation, entre autres lacunes de gestion. Il est donc impérativement nécessaire d'incorporer d'urgence un système fonctionnel d'industrialisation en Afrique, soutenu par des normes, pour gérer les affaires de l'Afrique dans tous les domaines.

II. TRAVAIL DE BASE EFFECTUÉ JUSQU'ICI

2. Au cours des deux (2) dernières décennies, l'ORAN a jeté les bases de l'intégration par le biais de divers fora consultatifs, y compris des négociations approfondies avec les hauts fonctionnaires de la Direction des Affaires économiques et du Bureau du Conseiller juridique de la Commission de l'UA, entre autres, et des fonctionnaires de la Direction du commerce et de l'industrie (février 2007) de la Commission de l'UA ont appuyé l'idée que l'Assemblée générale et le Conseil de l'ORAN examinent cette question et proposent des résolutions à cet effet (intégration).

III. BIEN FONDÉ DE L'INTEGRATION DE L'ORAN DANS L'UNION AFRICAINE

3. L'intégration de l'ORAN comme bureau autonome de l'UA au niveau de son fonctionnement autonome mais dans le cadre des procédures et du système de l'UA, est une progression logique des intentions des fondateurs de l'ORAN en 1977. Le Traité d'Abuja du 3 juin 1991 intitulé : " Traité instituant la Communauté économique africaine" a stipulé ce qui suit dans son chapitre XI :

*Chapitre XI - Article 67 Normalisation et Systèmes de Mesures
Politique Commune en Matière de Normalisation et de Systèmes de Mesures*

1. *Les États membres conviennent de :*
 - (a) *adopter une politique commune en matières de normalisation et d'assurance de qualité des produits et services entre les États membres ;*
 - (b) *entreprendre toute autre activité connexe en matière de normalisation et adopter des systèmes de mesures susceptibles de promouvoir le commerce, le développement et l'intégration économique au sein de la Communauté ; et*
 - (c) *renforcer les organisations nationales, régionales et continentales africaines opérant dans ce domaine.*
2. *Aux termes des dispositions du présent chapitre, les États membres conviennent d'établir des relations de coopération conformément aux dispositions du protocole relatif à la Normalisation, à l'Assurance de qualité et aux Systèmes de Mesures.*

IV. AVANTAGES DE L'INTEGRATION DE L'ORAN DANS L'Union africaine

4. Les responsables actuels de l'UA reconnaissent le rôle important que joue l'ORAN dans la promotion de la normalisation et de l'évaluation de la conformité comme outils pour améliorer l'accès au marché et stimuler l'industrialisation en Afrique.
5. Les avantages de l'intégration de l'ORAN comme bureau ou institution de l'UA sont les suivants :
 - a) une politique commune en matière de qualité, des infrastructures et des mécanismes de mise en œuvre de qualité au niveau continental ;
 - b) réduction des coûts de l'intégration de la normalisation (normes et mesures) et politiques d'évaluation de la conformité à l'Union africaine ;
 - c) facilitation de la participation de tous les États membres aux activités de normalisation et à l'échange de connaissances dans les domaines d'intérêt, étant donné que l'UA, par le biais de l'ORAN, a mis en place des mécanismes d'évaluation de la conformité pour le commerce inter et intra africain et les plates-formes d'industrialisation en Afrique ;
 - d) l'Afrique doit avoir un objectif de réglementation commun et, par conséquent, un système de référence et de représentation commun pour déterminer les

tendances qui affectent les économies et les intérêts africains dans le monde ;

- e) harmonisation des normes des communautés économiques régionales et des procédures d'évaluation de la conformité avec le Modèle d'harmonisation des normes africaines (ASHAM) pour améliorer l'accès aux marchés et au commerce mondial dans le cadre des procédures de l'OMC de manière plus unifiée et soutenir les programmes du NEPAD ;
- f) renforcement des capacités des organismes nationaux de normalisation (ONN) en matière de normalisation, de mesure et d'évaluation de la conformité de manière plus unifiée ;
- g) accélération de l'adoption de politiques communes en matière de normalisation et d'assurance de la qualité des biens et services entre les États membres en vue de promouvoir l'industrialisation et le commerce en Afrique ;
- h) politique commune en matière de qualité en ce qui concerne les importations et des initiatives communes pour la recherche et la mise en place des éléments et systèmes essentiels pour la création de plates-formes de production pour les entreprises viables et la protection des économies et des bases industrielles ;
- i) rôle de premier plan de l'UA dans la protection des consommateurs et l'amélioration du niveau de vie des citoyens africains en intervenant directement dans les affaires économiques des États membres ;
- j) la politique et la coordination de l'UA dans les activités de normalisation permettront d'obtenir des résultats tangibles immédiats dans les éléments du commerce des CER, des États membres et dans la capacité des entreprises africaines à se lancer dans le commerce mondial.

V. VOIE À SUIVRE

6. Compte tenu de la demande ci-dessus de l'ORAN et dans l'intérêt des États membres, le Conseil exécutif de l'UA devrait adopter une résolution intégrant l'ORAN comme un Bureau ou une institution spécialisée de l'UA et mettre en place un mécanisme pour une intégration rapide et immédiate de cet organisme dans le système de l'UA en vue de réaliser ces objectifs.

« A la lumière de ce qui précède, nous sommes déterminés à mettre un terme définitif au fléau des conflits et de la violence sur notre continent, conscients de nos insuffisances et de nos erreurs et animés par la volonté de mobiliser tous les moyens et ressources humaines nécessaires et de saisir toutes les opportunités pour promouvoir et faire progresser l'agenda de prévention des conflits, de rétablissement et de maintien de la paix, ainsi que celui de la reconstruction post-conflit. En tant que dirigeants, ne pouvons tout simplement pas léguer le fardeau des conflits aux générations à venir d'Africains ».

2010

Integration into AU Structures the African Organisation for Standardisation (ARSO) (Item proposed by The Republic of Kenya)

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/875>

Downloaded from African Union Common Repository